

**Construction d'un bâtiment Cadres Célibataires (BCC) 40 places
MORNE DESAIX
97200 Fort-de-France - MARTINIQUE**



MAITRE D'OUVRAGE

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE de la DEFENSE de FORT-DE-FRANCE

Morne Desaix – BP 614
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX

MAITRE D'ŒUVRE

LORENZO ARCHITECTURE  **LORENZO**
ARCHITECTURE

B.P. 70363
97258 FORT-DE-FRANCE
0596 711 969 - administratif@lorenzo-architecture.fr

BET EGIS BATIMENTS ANTILLES-GUYANE

9, rue des Alpinias - Didier 
97200 FORT-DE-FRANCE
0596 64 19 93 - egis.batiments-antillesguyane@egis.fr

BET SOLENER

48, rue Gustave Nadaud 
59 000 LILLE
03 20 41 58 38 - contact@solener.fr

Contrôleur technique

QUALICONSULT

20 Lotissement la SERENITE 17 allée Colombes
97224 DUCOS
0596 38 89 59 - qcs.domtom@qualiconsult.fr

CSPS

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

12 rue des Arts et Métiers
97 205 FORT DE FRANCE CEDEX

PHASE	CCTP lot 4	DATE	INDICE
DCE	Peintures	févr-26	2

SOMMAIRE

1.	GENERALITES	4
1.1.	Préambule	4
1.2.	CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.3.	HYPOTHESES DE CONCEPTION – BASE DE CALCUL	5
1.3.1	DOCUMENTS GENERAUX DE REFERENCE	5
1.3.2	ETABLISSEMENT DES PLANS D'EXECUTION des ouvrages – PEO - et des documents des ouvrages exécutés – DOE-	6
2.	SPECIFICATIONS ET PROVENANCE DES MATERIAUX ET PRODUITS	6
	Matériaux	6
2.1.	Critères de performances	6
2.1.1	-Aspect.....	6
2.1.2	-Performances au feu	6
2.1.3	-Résistance aux chocs et rayures	6
2.1.4	-Qualité environnementale	7
3.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	7
3.1.	TRAITEMENT DES SUPPORTS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	7
3.2.	LES PEINTURES DES FAÇADES EXTERIEURES	7
3.2.1	Revêtement classe I1 - PM.....	7
3.2.2	Revêtement classe I2 - PM.....	8
3.2.3	Revêtement classe I3	8
3.2.4	Revêtement classe I4	8
3.2.5	Imperméabilité des façades.....	8
3.2.6	Peinture pliolite	9
3.2.7	Peinture des sous-face de dalles	9
3.2.8	peinture sur OSSATURE BOIS & charpente apparente, exposées aux intempéries	9
3.3.	LES PEINTURES DES INTERIEURS	9
3.3.1	Enduit et peintures des murs et plafonds des pièces sèches - hors surfaces bois	9
3.3.2	Enduit et peintures des murs et plafonds des pièces humides - hors surfaces bois	9
3.3.3	Peinture sur huisseries des PORTES BOIS INTÉRIEURES, non exposées aux intempéries	10

3.3.4	Peinture à base epoxy	10
3.4.	LES OUVRAGES DIVERS	10
3.4.1	peinture sur planchers collaborant.....	10
3.4.2	peinture sur canalisations PVC	10
3.4.3	Nettoyage des locaux	10

Avant la réception ou au fur et à mesure de la mise en service, le présent poste participera au nettoyage des locaux en coordination avec les autres postes intervenant dans les opérations de nettoyage usuel de mise en service. 11

1. GENERALITES

1.1. PRÉAMBULE

La qualité des matériaux et leurs mises en œuvre seront conformes aux stipulations suivantes :

- Règles B.V. ANTILLES
- Normes françaises homologuées
- Cahier des charges (D.T.U.) et leurs additifs publiés par le C.S.T.B.
- Cahier des clauses spéciales (D.T.U.) publiés par le C.S.T.B.
- Prescriptions et spécification du R.E.E.F.
- Règles de calcul D.T.U.
- EUROCODE
- Lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction.

1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent les prestations suivantes :

- les peintures extérieures sur support béton, bois
- les peintures intérieures sur supports béton, plâtre et/ou bois
- les peintures sur ouvrages métalliques
- les peintures sur PVC
- les peintures de sol
- le nettoyage final de chantier (compris toutes parois Sols, Murs, Plafonds, les portes intérieures y compris les accastillages.)

Les travaux comprennent également :

- les intérieurs de gaines techniques,
- la reconnaissance des subjectiles neufs, telle qu'elle est définie dans les normes NF P 74-201 (D.T.U. n° 59.1), NF P 74-203 (D.T.U. n° 59.3) et NF P 74-204 (D.T.U. n° 59.4),
- la fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières),
- la fourniture de l'outillage du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages,
- la mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles se rapprochant des subjectiles à recouvrir en conformité avec les prescriptions du chapitre 4 de la norme NF P 74-201,
- l'application des produits suivant les normes visées ci-dessus et le présent C.C.T.P., y compris tous les réchampissages nécessaires,
- la fourniture, le transport, le montage, les manutentions et la pose des revêtements décrits dans le présent document y compris les coupes, découpes et tous ouvrages complémentaires,
- les travaux préparatoires, tels que dégraissage, décapage, enlèvement de la rouille et de la calamine, égrenage, ponçage, brossage, époussetage,...
- les travaux d'apprêt tels que couche d'impression et enduisage,
- la mise en peinture des surfaces de référence,
- les vérifications et contrôles de qualité portant sur l'aspect de finition, le degré de brillance, les coloris et teintes, les finitions prescrites au présent C.C.T.P.,
- la réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution,
- les protections nécessaires pendant les travaux,
- la dépose et repose des appareils d'équipement nécessités par la mise en peinture du présent lot,
- les essais prévus au présent C.C.T.P. visant à contrôler la qualité des surfaces peintes (non la qualité des produits) qui intéresse plus particulièrement le fabricant de peinture,
- les protections des ouvrages non peints,
- le nettoyage en fin de chantier (y compris vitrage, sols plastiques, sols carrelés, etc.)
- Il sera dû au titre du forfait tous les raccords de peinture réclamés par le Maître d'Oeuvre après les différents passages de réfection jusqu'à la réception des travaux.
- les percements, saignées, fourreaux, scellements etc... propres à son lot, **HORS OUVRAGE DE STRUCTURE** réalisés par le lot GROS-OEUVRE

Pendant la durée du chantier l'entrepreneur doit l'enlèvement de ses déchets et matériaux non utilisés, jusqu'à la décharge

- l'enlèvement des dispositifs de protection temporaire, avant le nettoyage final à la charge du lot peinture.
- le nettoyage parfait de tous les éléments non peints de ses ouvrages, avant le nettoyage final à la charge du lot peinture.

Ce nettoyage parfait devra faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc..., tous les résidus des films de protection, etc.

- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ce nettoyage, jusqu'à la décharge

Les produits employés (solvants, décapants, etc.) et les procédés mis en œuvre (grattage, lavage, etc.) devront être appropriés aux matériaux à nettoyer afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc.).

Les travaux non prévus au présent lot

Les travaux suivants ne sont pas compris dans le présent lot :

- la réfection des fonds de supports non conformes aux règles de l'art, les travaux nécessaires étant à la charge des corps d'état correspondants, ceci dans la mesure où le présent lot ait fait par écrit avant le début des travaux, et suffisamment tôt, des réserves, si nécessaire,
- la remise en état des surfaces détériorées par toute cause indépendante,
- les protections antirouille sur serrurerie et ouvrages de plomberie (couches primaires),
- la peinture anti-corrosion et de finition des ouvrages de structure métallique,
- les peintures de finition des échelons, grilles de ventilation, garde-corps, trappes d'accès, échelles, rails de manutention,...
- l'enlèvement des gravats et des déchets des autres corps d'état,
- les enduits de façades

Essais

Ces conditions ne concernent pas les produits utilisés, mais le travail exécuté avec ces produits sur les surfaces réelles du chantier et sont dans la dépendance directe de la peinture, de son application et des fonds sur lesquels les travaux ont été exécutés.

Les essais seront effectués en cours de chantier mais ils peuvent également être effectués pour vérifier les subjectiles (avant mise en peinture) ou bien encore les travaux d'apprêts (par exemple, épaisseur et adhérence des couches primaires anti-rouille). Les essais ci-après ne sont pas limitatifs, ceux prévus par l'U.N.P.V.F. (Union Nationale des Peintres et Vitriers de France) sont applicables (lessivage par exemple).

1.3. HYPOTHESES DE CONCEPTION – BASE DE CALCUL

1.3.1 DOCUMENTS GENERAUX DE REFERENCE

Tous les ouvrages, tant en ce qui concerne leurs composants, que leur mise en œuvre, sont choisis afin de satisfaire aux directives des documents officiels en vigueur s'y rapportant. Les normes sont citées en application du décret n° 93-1235 du 15 novembre 1993, relatif à la modification du statut de la normalisation (modifiant le décret n° 84-74 du 26 janvier 1984).

La liste des normes homologuées ou applicables en France en vertu d'accords internationaux n'est pas exhaustive.

Normes/D.T.U. (Documents Techniques Unifiés)

- NF P 10-202 (D.T.U. 20.1) - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs.
- NF P 18-201 (D.T.U. 21) - Exécution des travaux en béton.
- NF P 18-210 (D.T.U. 23.1) - Murs en béton banché.
- Les normes NF P 71 à 73 relatives aux ouvrages de plâtrerie.
- NF P 14-201 (D.T.U. 26.2) - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- NF P 15-201 (D.T.U. 26.1) - Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange de plâtre et chaux aériennes.
- NF P 74-201 (D.T.U. 59.1) - Travaux de peinture des bâtiments.
- NF P 74-203 (D.T.U. 59.3) - Peinture de sols.
- NF T 30-015 - Essai de résistance à l'abrasion.
- NF T 30-016 - Essai de dureté au pendule des feuilles de vernis et peinture.
- NF T 30-018 - Perméabilité à la vapeur d'eau.
- NF T 30-062 - (article 76) - détermination de la résistance à l'arrachement par traction.
- NF T 30-071 - Peintures - Dégradation des surfaces peintes – Principes généraux d'évaluation de la quantité et de la dimension des types courants de défauts - Désignation du degré de cloquage et d'enrouillement.
- NF T 30-079 et 080 - Peintures et vernis - Evaluation de la dégradation des surfaces peintes - Désignation de l'intensité, de la quantité et de la dimension des types courants de défauts.
- NF T 36-001 - Dictionnaire technique des peintures et des travaux d'application.
- NF T 36-005 - Classification des familles des peintures.
- NF X 08-002 - Collection réduite de couleurs.
- NF P 74-204 (D.T.U. n° 59.4) – Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.
- La norme NFP – 06-014 mars 1995 Règles PS-MI 89 révisées 92 – Construction parasismique des bâtiments – Domaine d'application – Conception – Exécution.

Autres documents

- Le fascicule du Groupement Permanent d'Etudes des Marchés de Peintures, Vernis et produits connexes du Ministère de l'Economie et des Finances, P 62 décisions n° 23 et P 63 décision n° 24 concernant les clauses de garanties applicables aux travaux de peinture.
- Les règles U.N.P.V.F. (Union Nationale des Peintres et Vitriers de France).
- Cahier n° 695 du C.S.T.B. - essais de qualification des surfaces peintes.

1.3.2 ETABLISSEMENT DES PLANS D'EXECUTION DES OUVRAGES – PEO - ET DES DOCUMENTS DES OUVRAGES EXÉCUTÉS – DOE-

Plans d'exécution des ouvrages

L'entrepreneur doit, dans le délai fixé par l'OPC, fournir les plans d'exécution (PEO) qui comprennent les plans de repérage des couleurs et des fiches techniques associées suivant les plans du Maître d'œuvre, et conformément à la description des ouvrages.

Les approbations des PEO du bureau de contrôle et du maître d'œuvre permettent à l'entreprise de passer les commandes ou de déclencher le démarrage d'exécution des ouvrages, faute de quoi l'entreprise supportera financièrement les reprises ou corrections à apporter suite aux remarques émises par le bureau de contrôle et/ou le maître d'œuvre quand bien même les commandes ou démarrages des travaux seraient déclenchés sans approbation. L'approbation des PEO ne diminue en rien la responsabilité technique de l'entrepreneur qui reste pleine et entière.

Documents des ouvrages Exécutés

- La réception des travaux sera prononcée une fois les travaux terminés, les réserves levées et l'ensemble des documents (DOE) remis. L'entreprise remettra donc au Maître d'œuvre, les notices techniques, les avis techniques, les PV et les plans de récolement de ses ouvrages exécutés, dans le cadre des Documents des Ouvrages Exécutés, ainsi que la notice d'entretien des différents matériaux mis en œuvre à la fin des travaux.

2. SPECIFICATIONS ET PROVENANCE DES MATERIAUX ET PRODUITS

MATÉRIAUX

Les produits employés pour les travaux de peinture proviendront de firmes ou de marques de réputation solidement établie et notoirement connue pour leur qualité de fabrication. Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit d'exiger la présentation des certificats d'essais des laboratoires de bâtiment et travaux publics.

Pour tous les produits utilisés, la constitution et les propositions liant-pigment doivent être telles qu'en cas d'expertise, il ne puisse y avoir doute sur l'approbation des peintures. Les produits utilisés devront être compatibles avec les supports.

2.1. CRITÈRES DE PERFORMANCES

Le choix des revêtements est guidé, notamment, par les contraintes suivantes :

2.1.1 -ASPECT

Les surfaces devront justifier des caractéristiques suivantes :

- l'uniformité,
- l'absence de papillons, embus, auréoles,
- le degré de brillant spéculaire mesuré à 60° (selon la norme NF T 30-064) :

Aspect	Brillant spéculaire en %
Mat	< 10
Satiné mat	Entre 10 et 20
Satiné moyen	Entre 20 et 45
Satiné brillant	Entre 45 et 70
Brillant	> 70

- le relief,
- l'opacité (notamment en arêtes),
- la couleur,
- la bonne tenue (absence de cloquage, craquelage, écaillage, décollement, au-delà de 5% de la surface de référence ; la bonne tenue ne s'appliquant pas aux revêtements dont la couleur de finition a un coefficient d'absorption solaire supérieur à 0,7).

2.1.2 -PERFORMANCES AU FEU

Les revêtements muraux intérieurs bénéficieront d'un degré de réaction au feu qui ne dégrade pas celui du support

2.1.3 -RÉSISTANCE AUX CHOCS ET RAYURES

Les peintures seront soumises à des tests de résistance, notamment :

- tests de chocs : billage, quadrillage,
- tests de frottement : abrasion,

- tests de susceptibilité à l'eau,
- tests de susceptibilité aux salissures.

2.1.4 -QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les peintures employées bénéficieront autant que possible du label NF Environnement et seront exemptes de solvant (Composés Organiques Volatiles = 0 g/l).

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

PM : Les teintes seront indiquées par le Maître d'Œuvre 15 jours avant le début des travaux de l'entrepreneur ; elles feront l'objet de panneaux échantillons à préparer par l'entrepreneur. Aucune plus-value ne sera accordée pour les associations de tons engendrant l'utilisation de plusieurs couleurs. Les produits devront respecter la norme NF.T. 30 001.

L'entreprise doit :

RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

Avant le commencement des travaux, l'entrepreneur devra réceptionner les supports pour vérifier leur état et présenter ses éventuelles réserves qu'il devra consigner dans un procès-verbal établi contradictoirement avec les entrepreneurs concernés sous le contrôle de la Maîtrise d'œuvre. Aucune réserve ne sera admise ultérieurement, sauf pour vice caché. Le degré hydrométrique du bois ne devra pas être supérieur à celui de l'air ambiant.

Assurances

Les garanties accordées pour les travaux de bâtiment sont régies par un texte législatif, loi Construction - "Responsabilité et Assurance" - n° 78-12 du 4 Janvier 1978 applicable depuis le 1er janvier 1979, modifiant les Articles 1792 et 2270 du Code Civil ainsi que le Titre IV du livre II du Code des Assurances.

Les travaux devront être couverts par une "Assurance de Responsabilité Obligatoire", la responsabilité décennale ne s'applique cependant qu'à la fonction apportée à l'ouvrage par la mise en œuvre de revêtements d'imperméabilité.

Le titulaire du présent lot devra fournir à la maîtrise de chantier :

- l'attestation d'assurance du fabricant des produits qu'il utilise couvrant les responsabilités qui pourraient être mise à la charge du fabricant dans le cadre des Articles 1792 et 1641 du Code Civil.
- pour les entreprises possédant la qualification O.P.Q.C.B. 342 et pour les travaux conforme au DTU 42.1 : assurance responsabilité décennale de l'entrepreneur
- pour les entreprises possédant la qualification O.P.Q.C.B. 342 et pour les travaux non conformes au DTU 42.1 : assurance responsabilité décennale de l'entrepreneur + avenant spécial
- pour les entreprises ne possédant pas la qualification O.P.Q.C.B. 342 : assurance responsabilité décennale de l'entrepreneur + avenant spécial

Les nouvelles peintures sont appliquées sur les surfaces extérieures créées dans le cadre du projet. Les teintes seront d'ito l'existant.

3.1. TRAITEMENT DES SUPPORTS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

La norme NFP 74 201.1 et 2 (réf DTU 59.1), relative aux travaux de peinture fixe les Règles de l'Art dans ce domaine, plus particulièrement les points listés ci-après

- Lavage haute pression des façades et sous-face dalle avant mise en peinture afin d'éliminer les dépôts de particules de poussières, micro-organismes, mousses, moisissures, et aussi les traces d'huiles de décoffrage des bétons banchés qui risquent de migrer à travers le film de peinture, détériorant la teinte ou de causer le décollement du revêtement.
- Un traitement fongicide et algicide à l'aide du **SOLU'MOUSSE** est recommandé avant la mise en peinture des façades et sous-face dalle afin de pallier au développement des micro-organismes, mousses et moisissures. Son but est d'être préventif et curatif.
- Ragréages des parements et débullage des enduits en façades et sous-face dalle à l'aide du **TOUPRET MUREX, TOUPRELITH, FIBAREX OU TPLP ENDUIT DE REPARATION**.

3.2. LES PEINTURES DES FAÇADES EXTERIEURES

SELON PLANS 4.2.07 à 4.2.09

3.2.1 REVÊTEMENT CLASSE I1 - PM

Réalisation de revêtements d'imperméabilité de classe I1, sur support béton et enduit ciment, constitué comme suit :
-une couche d'impression de type régulateur et fixateur de fonds,

-une couche de finition à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

Épaisseur sèche théorique totale minimum du film : 0,2 mm

L'application au rouleau à poils moyens devra assurer une épaisseur totale de 0,45 mm minimum.

Les teintes seront définies au choix de l'architecte dans la gamme nuancier du fabricant.

Localisation : cette prestation sera à réaliser sur les ouvrages béton et enduit ciment extérieur, et d'une façon générale sur tous les ouvrages à peindre extérieur.

3.2.2 REVÊTEMENT CLASSE I2 - PM

Réalisation de revêtements d'imperméabilité de classe I2, sur support béton et enduit ciment, constitué comme suit :

-une couche d'impression de type régulateur et fixateur de fonds,

-une couche intermédiaire à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

-une couche de finition à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

L'application au rouleau à poils moyens devra assurer une épaisseur totale de 0,35 mm minimum.

Les teintes seront définies au choix de l'architecte dans la gamme nuancier du fabricant.

Localisation : cette prestation sera à réaliser sur les ouvrages béton et enduit ciment extérieur, et d'une façon générale sur tous les ouvrages à peindre extérieur.

3.2.3 REVÊTEMENT CLASSE I3

Réalisation de revêtements d'imperméabilité de classe I3, sur support béton et enduit ciment, constitué comme suit :

-une couche d'impression de type régulateur et fixateur de fonds,

-une couche intermédiaire à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

-une couche de finition à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

L'application au rouleau à poils moyens devra assurer une épaisseur totale de 0,45 mm minimum.

Les teintes seront définies au choix de l'architecte dans la gamme nuancier du fabricant.

Localisation : cette prestation sera à réaliser sur les ouvrages béton et enduit ciment extérieur, et d'une façon générale sur tous les ouvrages à peindre extérieur.

3.2.4 REVÊTEMENT CLASSE I4

Réalisation de revêtements d'imperméabilité de classe I4, sur support béton et enduit ciment, constitué comme suit :

-une couche d'impression de type régulateur et fixateur de fonds,

- une armature non tissé polyester préimprégné en usine et à bords effrangés de type B84 de chez SICOF (ou équivalent),

- une couche intermédiaire à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

- une couche de finition à base de résine acrylique souple (phase aqueuse)

L'application au rouleau à poils moyens devra assurer une épaisseur totale de 0,69 mm minimum.

Les teintes seront définies au choix de l'architecte dans la gamme nuancier du fabricant.

Localisation : Cette peinture est à mettre en oeuvre sur tous les ouvrages à peindre extérieurs traités dans le cadre des parties émergentes fortement sollicitées par les agressions climatiques, et notamment :

- dessus d'acrotères,
- bandeaux,
- saillies en façades,
- points singuliers,
- ...y compris retours de tableaux et appuis de baies.

3.2.5 IMPERMÉABILITÉ DES FAÇADES

• COUCHE D'IMPRESSION

Egrenage puis époussetage soigné du support. Application d'une couche de **PRIMAIRE 872**

• TRAITEMENT de la FISSURATION

Fissures réparties dans la façade : reboucher au **DERMASTIC** et former un léger listel. Ne recouvrir le mastic qu'après un séchage d'au moins 24 heures (à 20° C et 65% HR). Fissures ouvertes et non ouvertes localisées aux points singuliers : reboucher au **DERMASTIC** puis appliquer la bande NT14 marouflée dans le **PANTIFLEX SCS**, (En cas de relief trop important, remplacer la bande par un redoublement de la couche intermédiaire appliquée grassement au droit de la fissure sur au moins 10 cm de largeur (Appliquée au rouleau texturé long 18 mm).

- TRAITEMENT DES ABOUTS DE PLANCHERS, JONCTIONS verticales & horizontales, et des tableaux de fenêtres (Selon la norme NF EN 1062-1 / Système I4/A5 résistant aux fissures <2 mm)

Appliquer la bande NT33 NON TISSEE marouflée dans **PANTIFLEX SCS**, chargée à 1000 g/m²

- COUCHE INTERMEDIAIRE (Selon la norme NF EN 1062-1 / Système I3/A4 résistant aux fissures <1 mm)

Application d'une couche de **PANTIFLEX SCS** chargée à 500 g/m²)

- FINITION

Application d'une couche **GARNOTEC MAT AERO** Chargée à 450 g/m²

LOCALISATION : toutes surfaces extérieures apparentes en maçonneries enduites et/ou en béton.

3.2.6 PEINTURE PLIOLITE

▮ PREPARATION DU SUPPORT Egrenage puis
époussetage soigné du support.

▮ COUCHE D'IMPRESSION

Application d'une couche de **PANCRYTEX TT** ou similaire diluée à 5%.

▮ FINITION

Application de deux couches de **PANCRYTEX TT** ou similaire

LOCALISATION : coupure de capillarité en **soubassement des façades** à 50cm du sol, de **sous-débords de dalles & derrière les bardages**.

3.2.7 PEINTURE DES SOUS-FACE DE DALLES

PREPARATION DES SUPPORTS

Egrenage puis époussetage soigné du support. Application de deux passes d'enduit de ragréage **PANTICOAT** à mélanger avec du ciment (panticoat 500g/m² - ciment 500g/m²). Après séchage de l'enduit ponçage et dépoussiérage soigné.

▮ *FINITION DES PLAFONDS*

COUCHE D'IMPRESSION

Application d'une couche de **PANCRYTEX** ou similaire diluée à 5%.

3.2.8 PEINTURE SUR OSSATURE BOIS & CHARPENTE APPARENTE, exposées aux intempéries

• *PREPARATION DU SUPPORT*

Ponçage à l'aide de papier abrasif fin puis dépoussiérage soigné.

• *COUCHE D'IMPRESSION*

Application d'une couche impression **RAPID PRIMWOOD**.

• *COUCHE DE FINITION*

Application de deux couches de finition **PRIMWOOD AQUA**

LOCALISATION : Ces travaux seront à prévoir sur l'ossature BOIS de la coursive et la charpente apparente.

3.3. LES PEINTURES DES INTERIEURS

SELON PLANS 4.2.01 à 4.2.09

3.3.1 ENDUIT ET PEINTURES DES MURS ET PLAFONDS DES PIÈCES SÈCHES - hors surfaces bois

• *ENDUIT DE PREPARATION*

Egrenage puis époussetage soigné du support. Application de deux passes d'enduit de ragréage lisse **TPLP enduit projeté pièces sèches**. Après séchage de l'enduit ponçage et dépoussiérage soigné.

• *COUCHE D'IMPRESSION*

Application d'une couche de **PANTIPRIM**

• *FINITION Mur*

Application de deux couches de **SOYTEX EVOLUTION**

• *FINITION Plafonds*

Application de deux couches de **PANTEX 800 EVOLUTION**

LOCALISATION : toutes surfaces apparentes type bétons, maçonneries enduites, cloisons composites type BA 13.

3.3.2 ENDUIT ET PEINTURES DES MURS ET PLAFONDS DES PIÈCES HUMIDES - hors surfaces bois

• *ENDUIT DE PREPARATION*

Egrenage puis époussetage soigné du support. Application de deux passes d'enduit de ragréage lisse **TPLP enduit projeté pièces humides**. Après séchage de l'enduit ponçage et dépoussiérage soigné.

• *COUCHE D'IMPRESSION*

Application d'une couche de **PANTIPRIM**

• *FINITION Mur*

Application de deux couches de **SOYTEX EVOLUTION**

• *FINITION Plafonds*

Application de deux couches de **PANTEX 800 EVOLUTION**

LOCALISATION : toutes surfaces apparentes type bétons, maçonneries enduites, cloisons composites type BA 13.

3.3.3 PEINTURE SUR HUISSERIES DES PORTES BOIS INTÉRIEURES, non exposées aux intempéries

- PREPARATION DU SUPPORT

- brossage, égrenage,

- COUCHES DE FINITION

2 couches de peinture laquée à base de résines acryliques en polyuréthane **PREMIOR SATIN** dispersion, famille I - classe 7b2, pour aspect satiné tendu, état de finition A.

Les teintes seront définies au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION : huisseries des blocs portes & menuiseries Mi1

3.3.4 PEINTURE À BASE EPOXY

- PREPARATION DU SUPPORT

Les parties à traiter devront être parfaitement propres, dépoussiérées, exemptes de tâches de graisse ou d'huile. Toute trace de laitance devra être éliminée.

- COUCHE PRIMAIRE EPOXY

La couche primaire sera réalisée en peinture époxy solvantée diluée à 10% type **FREITAPRIM**

Les remontées en plinthes auront une hauteur de 10 cm.

- COUCHE DE FINITION

2 couches de finition seront réalisées en peinture époxy solvantée diluée à 5% type **FREITAPRIM**

Les remontées en plinthes auront une hauteur de 10 cm.

LOCALISATION : les sols des locaux WIFI, CFA/CFO gaines techniques, bagageries et autres.

Les bandes d'éveil et de vigilances sur les marches des escaliers et les surfaces à l'aplomb des volées d'escaliers.

3.4. LES OUVRAGES DIVERS

3.4.1 PEINTURE SUR PLANCHERS COLLABORANT

- PREPARATION DU SUPPORT

Dérochage du support à l'aide du **D'CIM**, suivi d'un rinçage à l'eau douce soigné.

- TRAITEMENT DES POINTS DE SOUDURES

Application d'une couche de SIGMA ZINC 19

- COUCHE DE FINITION

Application de trois couches d'**AQUAVIGOR BARDAGE+**

LOCALISATION : les faces apparentes des planchers collaborant des coursives des niveaux R1 & R2

3.4.2 PEINTURE SUR CANALISATIONS PVC

- COUCHE PRIMAIRE

-Primaire **FREITACCROCH**

- COUCHE DE FINITION

-Deux couches de peinture sur support PVC.

Couche de finition correspondant à l'état de surface imposé par la paroi qui les supportent.

LOCALISATION : toutes les canalisations apparentes

3.4.3 NETTOYAGE DES LOCAUX

Le titulaire du présent poste aura à sa charge les nettoyages usuels (hors nettoyage de mise en service des locaux) suivants :

- nettoyage des prises de courant, interrupteurs et divers équipements électriques,
- revêtements en carrelage, sols souples
- nettoyage des vitrages,
- appareils sanitaires,
- pênes, gâches, têtes et boutons des serrures, et divers accessoires de quincaillerie.

Les nettoyages se feront selon le cas par essuyage sec ou humide, lavage, grattage, décapage... en utilisant des produits de décapage et d'entretien appropriés aux ouvrages à nettoyer et en prenant toutes précautions nécessaires pour ne pas abîmer ces ouvrages. Il sera dû tous les raccords et retouches nécessaires avant la réception de l'ouvrage.

Interdiction d'utiliser des produits de désinfection concentrés ou chauds, chlorés et/ou javel de même que l'emploi d'éponges ou brosses métalliques sur les surfaces inox

Elle devra également nettoyer les sols au fur et à mesure de leur pose. Les chutes seront évacuées, de même que les déchets et emballages. Il sera procédé au dépoussiérage et au détachage s'il y a lieu.

AVANT LA RÉCEPTION OU AU FUR ET À MESURE DE LA MISE EN SERVICE, LE PRÉSENT POSTE PARTICIPERA AU NETTOYAGE DES LOCAUX EN COORDINATION AVEC LES AUTRES POSTES INTERVENANT DANS LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE USUEL DE MISE EN SERVICE.

LOCALISATION : tous locaux